

Août 2010



TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Gyeongju (République de Corée), 27 septembre – 1^{er} octobre 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES

27 – 29 septembre 2010

I. INTRODUCTION

1. Ouverture de la réunion des hauts fonctionnaires
2. Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

II. QUESTIONS LIÉES AUX POLITIQUES RÉGIONALES ET MONDIALES

4. **Intégrer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets pour garantir la sécurité alimentaire et le développement durable dans la région**

Les secteurs agricoles, y compris les systèmes de production animale et végétale, la foresterie et la pêche, ont une influence sur le changement climatique et sont influencés par celui-ci. Le changement climatique aura des répercussions négatives sur les secteurs agricoles et la production alimentaire dans la majeure partie de la région Asie et Pacifique. Cette situation est particulièrement préoccupante quand on sait le rôle joué par le secteur agricole dans l'emploi, le développement économique et la sécurité alimentaire. Le changement climatique fait monter les températures, modifie les régimes pluviaux et les cycles hydrologiques, accroît la pression exercée sur les ressources terrestres et halieutiques d'eau douce et d'eau de mer et, partant, ébranle les écosystèmes agricoles et multiplie les risques de catastrophes. Ces éléments influent directement sur la production des cultures, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie donc, en dernier ressort, sur la production alimentaire globale.

Le changement climatique influence aussi directement la croissance des rendements, la disponibilité de l'eau et le stress des cultures. Il influence indirectement les prix des produits alimentaires et a des implications non négligeables pour le développement social et économique durable. Les prix des denrées alimentaires devraient augmenter, ce qui pourrait entraîner un

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

ralentissement de la demande en produits alimentaires et du commerce agricole, avec des conséquences négatives pour la nutrition, notamment chez les enfants. En particulier, les pays de la région à faible revenu, dans lesquels soit l'emploi agricole dépasse 40% soit l'incidence de la pauvreté est supérieure à 30%, seront les plus vulnérables. Les communautés vivant dans des environnements fragiles, tels que les zones montagneuses, les zones côtières et les petites îles, sont confrontées à des risques croissants. Les petits agriculteurs dont les moyens d'existence dépendent des ressources naturelles et les membres des communautés déjà défavorisés du fait de leur âge, de leur caste, de leur sexe, de leur classe, de leur occupation ou d'un handicap, seront probablement les plus exposés aux risques. On peut s'attendre à ce que les agriculteurs pauvres et les femmes pauvres soient les plus touchés. Les écosystèmes forestiers et les environnements marins, de même que les communautés qui en tirent leur subsistance, sont aussi extrêmement vulnérables face au changement climatique.

Il convient d'accorder une attention spéciale au massif himalayen de l'Hindu Kush dans la mesure où cette région est la source des neuf plus grands fleuves d'Asie, fournissant de l'eau à plus de 1,3 milliard de personnes. C'est la région où la fonte des glaciers aura l'impact négatif sur l'approvisionnement en eau le plus important dans le monde. On trouve dans l'Himalaya quelquesunes des régions les plus pauvres du monde; la majorité des habitants sont pauvres et démunis face aux menaces sociales et environnementales et à la crise alimentaire.

Des estimations récentes indiquent que les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres sont responsables d'un tiers environ des émissions anthropogéniques de gaz à effet de serre. Toutefois, les forêts et les terres agricoles représentent aussi des pièges et des réserves de vastes quantités de carbone, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique. Les mesures d'atténuation et d'adaptation dans le secteur agricole devraient donc faire partie intégrante des stratégies internationales, régionales et nationales liées au changement climatique. Ce type de mesure contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration du piégeage du carbone, à l'amélioration de la capacité d'adaptation ainsi qu'à la protection durable des moyens d'existence des populations rurales, en particulier les communautés autochtones.

Le changement climatique est désormais et pour longtemps une préoccupation majeure dans la région Asie et Pacifique. Ces dernières années, le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (RAP) a reçu de la part des pays membres, des partenaires du développement, des organisations régionales et sous-régionales, des établissements d'enseignement, des ONG et des médias des demandes toujours plus nombreuses d'information, d'appui technique et de participation à la concertation sur les politiques ou à des réseaux/cadres de coopération.

Le document aborde la question du changement climatique dans le secteur agricole de la région Asie et Pacifique et examine les mesures à prendre à différents échelons. Il présente en particulier les options et possibilités techniques et illustre les politiques, stratégies, cadres juridiques, approches du développement socioéconomique (y compris la prise en compte des questions de parité hommes-femmes et les stratégies favorables aux pauvres), les mesures incitatives et les services requis pour tenir compte des synergies existant entre l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la sécurité alimentaire et le développement durable aux échelons régional, national et local.

5. Expériences et enseignements sur les politiques à mener, tirés de la façon dont la région a fait face aux crises alimentaires et financière mondiales

En 2007-2008, les cours des produits et des denrées alimentaires sur les marchés internationaux ont bondi jusqu'à des niveaux records jamais vus depuis le début des années 70. Ils sont redescendus de ces sommets au milieu de l'année 2008, mais les prix des produits alimentaires de base sur les marchés nationaux restent élevés dans un grand nombre de pays de la région Asie et Pacifique. Les projections à moyen terme récentes ont indiqué que les prix agricoles resteraient supérieurs à la moyenne de la dernière décennie. En même temps, les ondes de choc de la crise économique submergeant aujourd'hui le monde développé ont entraîné un ralentissement de la croissance économique dans les pays en développement de la région. Plusieurs pays font état d'un

recul de l'emploi extra-agricole, d'une pression sur les salaires réels, d'une inversion du flux de main-d'œuvre, avec les travailleurs qui abandonnent les villes pour regagner les zones rurales, et d'une recrudescence globale du chômage et du sous-emploi. Les populations les plus durement touchées ont été les pauvres des zones urbaines, les acheteurs nets de produits alimentaires vivant dans les zones rurales et les ménages dirigés par une femme. Pour faire face aux chocs successifs de la crise alimentaire et de la crise économique, les pauvres ont réduit la diversité de leur régime alimentaire et leurs dépenses essentielles, telles que les dépenses consacrées à l'éducation et aux soins de santé. Alors que les ménages individuels basculent dans les pièges de la pauvreté, qui mettent en péril leur sécurité alimentaire à long terme, la capacité des pays de mettre en place des dispositifs de protection sociale est compromise par la contraction des recettes fiscales. Bien que plusieurs pays de la région semblent avoir repris pied après le choc, d'autres ont continué à afficher une croissance négative en 2009 et prévoient des taux de croissance modestes en 2010. Les perspectives à moyen terme restent incertaines.

Les retombées précises de ces crises et les mesures prises au niveau macroéconomique pour les surmonter ont été déterminées par la situation macroéconomique initiale, la nature de l'économie, la structure du marché et les institutions de chaque pays. C'est pourquoi, il est nécessaire que les pays échangent des informations sur leurs expériences pour s'instruire mutuellement et ces expériences doivent être synthétisées si l'on veut générer des enseignements utiles sur les politiques à mener pour prévenir la survenue de tels chocs et pour y faire face avec efficacité si'ils surviennent. La FAO conduit actuellement une étude régionale sur ce sujet, couvrant 10 pays.

Le document présente les résultats et conclusions d'une étude régionale analysant les implications de la crise alimentaire et la crise financière sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Asie, et les enseignements qui en ont été tirés. Le document met en lumière le contexte global, les effets de la crise de la flambée des prix des denrées alimentaires et de la crise économique sur les pays asiatiques et les mesures prises pour y faire face et synthétise les enseignements sur les politiques à mener et les recommandations à suivre si l'on veut surmonter ce type de crise dans le futur.

6. Accroître la productivité de la production végétale pour garantir une sécurité alimentaire durable dans la région

Les résultats des pays asiatiques ces dernières décennies, en termes de croissance économique, réduction de la pauvreté et recul de la faim, sont bien connus et sont, au demeurant, remarquables. Malgré ces résultats importants, plusieurs millions d'habitants de la région sont encore englués dans la pauvreté et la faim. Pendant la période 2004 à 2006, on estime que la région Asie et Pacifique comptait 566 millions de personnes sous-alimentées, soit 65% du nombre total mondial. (SOFI 2009). La flambée sans précédent des prix des denrées alimentaires et la crise financière ont aggravé la pauvreté de millions de personnes et les ont laissées en proie à l'insécurité alimentaire pendant la période qui a suivi. En 2009, selon les estimations, 144 millions de personnes supplémentaires dans le monde sont tombées en dessous du seuil de la faim, dont 76 millions, soit 53%, dans la région. Cela n'aide pas la à atteindre son objectif de réduction de la faim, à savoir, 293 millions d'ici à 2015.

Cette stagnation de la lutte contre la faim et l'envolée récente des prix des denrées alimentaires s'expliquent principalement par l'affaissement de la croissance de la productivité des cultures dans la région. Le fait que la croissance des rendements du riz ait été globalement plus lente que la croissance démographique pendant les 20 dernières années suscite des préoccupations pour l'équilibre futur de l'offre et de la demande, en particulier si les surfaces consacrées à la riziculture commencent à diminuer et que l'on ne fait rien pour y remédier.

Bien que l'augmentation de la production vivrière par le biais de l'accroissement de la productivité des cultures ne se traduise pas automatiquement par un accès amélioré à l'alimentation, elle y concourt fortement, notamment, du fait de la création d'emplois agricoles et extra-agricoles additionnels, de l'augmentation des revenus et des possibilités d'accumulation de capitaux et de la baisse des prix des aliments sur les marchés nationaux. Si l'on veut exploiter pleinement la contribution potentielle de la productivité des cultures à la sécurité alimentaire, la croissance de la productivité doit être complétée par des stratégies et des technologies post-production appropriées

assurant la protection des récoltes et la réduction des pertes. Une augmentation de la productivité libérerait aussi des terres pour la diversification agricole. Associée à des stratégies post-récolte adéquates, elle favoriserait la protection de l'environnement grâce à l'utilisation plus efficace des ressources en eau et en terre.

La croissance de la productivité des cultures dans la région a été languissante en raison du sous-investissement dans l'agriculture, en général, et dans la recherche, en particulier. Il n'y a pas eu récemment de percée technologique marquante dans le secteur de la production végétale, de plus, la recherche actuelle, y compris celle qui couvre les biotechnologies, est généralement centrée sur les grandes cultures céréaliers, ignorant largement ce que l'on appelle les « cultures mineures » – céréales secondaires, racines et tubercules – cultivées sans irrigation dans les régions moins fertiles et isolées. Ce déséquilibre dans l'allocation des ressources affectées à la recherche néglige les besoins d'une portion importante des petits agriculteurs et des agriculteurs marginaux, avec des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire et l'incidence de la pauvreté. Le sous-investissement dans la recherche agricole et les infrastructures rurales par le secteur public décourage en outre l'investissement privé dans les cultures céréaliers. D'ailleurs, celui-ci s'est déplacé vers les cultures de forte valeur et les entreprises, plus lucratives. La crise alimentaire a récemment démontré que bien que l'évolution dynamique des modèles de culture et la diversification répondant aux lois du marché soient susceptibles d'améliorer la sécurité alimentaire, elles peuvent aussi rendre le système alimentaire vulnérable face aux chocs économiques.

Le document présente les tendances et les caractéristiques de la croissance de la productivité des cultures et de la diversification du système de production végétale et les principales raisons soutenant les résultats actuels, y compris les liens avec les systèmes post-production. Il examine les questions entrant en ligne de compte et se penche sur les politiques possibles et les mesures à prendre aux échelons national et régional. Enfin, il analyse les rôles joués par les différents acteurs, tels que les gouvernements, les organisations régionales, les systèmes nationaux de recherche agricole et le système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), les institutions financières internationales/régionales, le secteur privé et les organisations de la société civile pour promouvoir une croissance durable et équitable de la productivité des cultures dans la région aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire.

III. POINTS INSCRITS POUR INFORMATION

7. Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région Asie et Pacifique

Pendant les quatre dernières décennies, la région Asie et Pacifique a affiché une croissance économique et un recul de la pauvreté rapides. Parallèlement, la proportion de personnes sous-alimentées a baissé considérablement. On observe une grande disparité dans les résultats des sous-régions et des pays et plusieurs pays ont encore du chemin à faire pour développer l'économie et le secteur de l'agriculture. La région compte pour près des deux tiers de la population sous-alimentée mondiale. La situation générale s'est aggravée suite à la crise alimentaire et à la crise financière, le nombre des personnes sous-alimentées dans la région ayant augmenté de 76 millions depuis la période 2004-2006.

Le secteur agricole de la région est confronté au défi posé par la nécessité de répondre durablement à la demande alimentaire de plus en plus diversifiée d'une population en pleine expansion et en cours d'urbanisation alors même que les problèmes liés à la dégradation des terres, l'insuffisance des ressources en eau, la pollution de l'environnement et la précarité de la sécurité alimentaire ne cessent de s'aggraver. Le secteur agricole est également durement touché par le changement climatique et la production locale doit faire face à une concurrence mondiale plus rude suite à la libéralisation du commerce décidée dans le cadre de l'Accord du Cycle d'Uruguay. En outre, son rôle dans le domaine de la sécurité alimentaire peut être mis en péril par la concurrence du secteur des biocombustibles liquides. Pour faire face à ces défis, le secteur de l'agriculture doit améliorer sa productivité tout en respectant l'environnement et adopter des mesures favorisant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci.

L'une des principales raisons de la situation actuelle de l'agriculture tient au fait que l'investissement public et l'aide publique au développement accordent une priorité réduite à ce secteur. Suite au choc de la flambée des prix des denrées alimentaires de 2007 et 2008, l'agriculture et le rôle qu'elle joue dans l'économie sont mieux compris aujourd'hui qu'il y a quelques années. On commence à prendre conscience du rôle crucial joué par l'agriculture, que ce soit en fournissant des moyens d'existence aux populations ou en assurant leur sécurité alimentaire. Enfin, il est plus communément admis, données empiriques à l'appui, que, en Asie, la croissance agricole est généralement plus bénéfique pour les pauvres que la croissance dans les autres secteurs.

Dans le contexte susmentionné, la note d'information présente un aperçu de la situation actuelle de la production agricole, de la consommation et du commerce dans la région et les sous-régions et examine les grands problèmes actuels et émergents compromettant la croissance agricole et sa pérennité ainsi que leur contribution au développement économique, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

8. Renforcement des liens entre les commissions techniques et la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

Le Bureau régional de la FAO à Bangkok fait office de secrétariat pour les cinq commissions techniques régionales de la région Asie et Pacifique. Ces organes statutaires de l'Organisation traitent les questions liées à la production et la santé animales, les statistiques agricoles, les pêches, la foresterie et la protection des végétaux:

- **Pêche** – Commission des pêches pour l'Asie et le Pacifique (CAPP). Établie en 1949, elle compte actuellement 20 pays membres. La Commission travaille activement en réseau avec ses membres, les organisations régionales des pêches et d'autres parties prenantes concernées, de la région.
- **Foresterie** – Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP). Établie en 1949, elle compte actuellement 33 pays membres. La participation active des organisations non gouvernementales internationales et du secteur privé est encouragée.
- **Protection des plantes** – Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique. Établie en 1956, elle compte aujourd'hui 24 pays membres.
- **Statistiques agricoles** – Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique. Établie en 1963, elle compte actuellement 25 pays membres.
- **Production et santé animales** – Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique. Établie en 1975, elle compte aujourd'hui 16 pays membres.

Les pays membres et les observateurs, notamment d'autres organisations régionales apparentées, des ONG et même le secteur privé, participent à ces commissions à divers degrés. Ces commissions sont les seules à pouvoir synthétiser les points de vue et les recommandations des pays membres de la région et à pouvoir recueillir l'ensemble des opinions sur les questions importantes dans les divers secteurs, dans le cadre de leurs sessions ordinaires et des activités réalisées pendant l'intervalle des sessions (séminaires, projets, etc.). À cet égard, elles font partie intégrante du réseau des connaissances de la FAO, car elles apportent une précieuse contribution à ses travaux et étayent ses activités dans la région, en fournissant des indications sur les priorités et les questions à traiter. En général, les commissions techniques régionales répercutent aussi les priorités et questions sous-sectorielles spécifiques des membres de la région Asie et Pacifique, même si leur composition n'est pas aussi représentative de l'ensemble de la région que celle de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique.

La vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique a demandé à la FAO de renforcer les liens existant entre les commissions techniques et la Conférence régionale. Répondant à cette demande, le document contient:

- des propositions sur la façon dont les recommandations sous-sectorielles détaillées, les questions émergentes et les décisions des commissions techniques régionales

- pourraient être notifiées à la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, et leur utilité pour cet organe; et
- les moyens futurs potentiels de communiquer les recommandations et les décisions de comités techniques régionaux spécifiques à d'autres comités techniques de la FAO (par exemple, le Comité des pêches et le Comité des forêts et leurs sous-comités, le cas échéant).

La note d'information évoque aussi les relations entre les membres de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique et les membres des commissions techniques régionales ainsi que les aspects procéduraux liés au statut des commissions dans l'Acte constitutif de la FAO.

9. Stratégie et approches adoptées par la FAO en matière de préparation, intervention et atténuation des effets en cas de catastrophe dans la région

Les pays membres de la FAO de la région ont fait face à un nombre croissant de catastrophes et s'y sont préparés. La gravité et la fréquence des phénomènes hydrométéorologiques, tels que les cyclones tropicaux, les typhons, les pluies torrentielles, les inondations et les glissements de terrain dans toute la région Asie et Pacifique ont augmenté. L'urbanisation rapide, la densité démographique élevée et la forte activité des zones sismiques continuent à créer des risques de tremblement de terre importants en Asie. Les catastrophes naturelles ayant récemment frappé la région mettent en lumière la nécessité croissante d'améliorer la préparation aux catastrophes, les systèmes d'alerte précoce et les autres stratégies de réduction des risques. Ces catastrophes se sont soldées par des victimes et la destruction des moyens d'existence dans le secteur agricole et ont provoqué le déplacement de populations, désorganisé les filières d'approvisionnement alimentaire locales et réduit les quantités de denrées alimentaires disponibles localement.

Le Cadre stratégique de la FAO comporte une nouvelle stratégie institutionnelle axée sur l'amélioration de la préparation aux menaces et situations d'urgence dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, et sur la mise en œuvre d'interventions efficaces lorsqu'elles se concrétisent. Cette approche est fondée sur les grands axes de la gestion des risques de catastrophes: i) réduction des risques de catastrophes (préparation, prévention et atténuation); ii) interventions et relèvement; et iii) appui à la transition entre la phase d'urgence et la phase de programmation du relèvement et du développement. Les liens entre la préparation, la prévention et l'atténuation, les opérations d'urgence, le redressement et le relèvement et enfin le passage au développement, sont dynamiques et fluides. Par conséquent, une réponse intégrée joue un rôle déterminant, en renforçant la capacité de résistance des communautés confrontées à des menaces, en atténuant les effets des crises et en aidant les personnes vulnérables à s'adapter aux nouvelles conditions et situations.

La FAO a mis au point et amélioré sur plusieurs années des outils de préparation, par exemple des systèmes d'alerte rapide pour les menaces et les situations d'urgence dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, dont beaucoup concernent les interventions ou la réduction des risques face aux menaces ou aux situations d'urgence liées aux maladies animales transfrontalières. La FAO offre aussi une assistance technique et opérationnelle pour aider les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des solutions immédiates face aux risques touchant la chaîne alimentaire et aux menaces pesant sur la sécurité sanitaire des aliments. La FAO a exécuté des projets de gestion des risques de catastrophes au cours des dix dernières années, outre les opérations d'urgence et les programmes de relèvement habituels. Ces projets ont mis l'accent sur les moyens de renforcer les capacités locales et nationales, en apportant en amont un appui couvrant les aspects suivants: évaluation des risques associés aux moyens d'existence, de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire, préparation (amélioration des mécanismes d'alerte rapide et de prévision des récoltes pour les producteurs agricoles), interventions d'urgence et de relèvement sectorielles et promotion des bonnes pratiques agricoles.

Un récent rapport d'évaluation globale sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2002-2015, dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies, a indiqué que, malgré les progrès notables observés dans la région, il était absolument indispensable d'accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour atténuer

les risques de catastrophes. Il est nécessaire d'étudier les liens entre l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophes dans la région. Des efforts doivent aussi être faits pour renforcer la coopération sous-régionale visant la réduction des risques, en renforçant la coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). La stratégie régionale de la FAO devrait s'inspirer davantage de l'Accord de l'ANASE sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, entré en vigueur en décembre 2009, qui est le premier instrument juridiquement contraignant lié au Cadre d'action de Hyogo dans le monde et qui étaiera les politiques régionales en matière de risques de catastrophe.

La note d'information présente une stratégie régionale préliminaire de gestion des risques de catastrophes pour la région Asie et Pacifique. Le document fait également apparaître les principales tendances émergentes et les implications possibles pour la FAO, en termes de programmation, partenariats et mise en œuvre.

10. La mise en œuvre du mécanisme REDD et sa signification pour la foresterie et l'agriculture dans la région

ONU-REDD désigne le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Le mécanisme REDD vise à donner une valeur financière au carbone stocké dans les forêts, en offrant aux pays en développement des incitations financières pour réduire les émissions de carbone forestier et investir dans des options de développement rural à faible intensité de carbone. ONU-REDD, d'un autre côté, vise seulement à renforcer la capacité des pays d'appliquer le mécanisme REDD. Le flux financier considérable qui est envisagé pourrait entraîner une réduction importante des émissions de carbone et appuyer aussi un nouveau développement favorable aux pauvres, contribuer à la protection de la biodiversité et garantir le maintien des services écosystémiques vitaux. En outre, le programme prend en compte et respecte les droits des populations autochtones et des autres communautés dépendantes des forêts.

À l'origine, le programme ONU-REDD a été financé exclusivement par le Gouvernement de Norvège mais, récemment, le Danemark et l'Espagne ont aussi fait des dons. ONU-REDD représente un tournant dans la mesure où trois institutions des Nations Unies (la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) collaborent étroitement dans son cadre. ONU-REDD a progressé rapidement, débloquant et engageant 18,8 millions d'USD au cours des 12 derniers mois.

Les pays pilotes, à savoir, l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam se sont ralliés au programme dès son lancement et, depuis lors, trois nouveaux pays (le Cambodge, le Népal et le Sri Lanka) les ont rejoints tandis que les îles Salomon ont présenté leur candidature.

La note d'information fait brièvement le point sur le processus ONU-REDD dans les pays de la région Asie et Pacifique, décrit le rôle de la FAO dans le programme et présente les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique 2009 (quinzième Conférence des Parties) qui s'est tenue à Copenhague et sur les préparatifs de la Conférence de Cancun sur le climat.

11. Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La région asiatique est dotée d'une abondante variété de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et d'une riche agrobiodiversité en général. D'un côté, elle est le centre d'origine et de diversité reconnu d'un grand nombre d'espèces cultivées importantes pour la sécurité alimentaire mondiale mais, de l'autre, ses secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dépendent fortement des ressources génétiques provenant d'autres régions pour répondre aux besoins locaux et nationaux croissants. La région asiatique ne parviendra à valoriser ces ressources que si des plans d'action efficaces et fondés sur des priorités appuient la conservation et l'utilisation durable optimales des RPGAA et si les échanges de ces ressources

entre pays et régions sont facilités. Compte tenu de la situation et des contributions importantes de la région, le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a, après l'adoption du Traité international par la Conférence de la FAO en novembre 2001, toujours considéré cette région comme une zone hautement prioritaire et il s'est attelé en très étroite collaboration avec les pays de la région à l'application du Traité et à la réalisation de ses objectifs.

Des progrès rapides et réguliers ont été accomplis aux fins de la mise en œuvre du système multilatéral du Traité pour l'accès et le partage des avantages, qui est un pilier fondamental du Traité international. Dans le cadre de ce système multilatéral pour les RPGAA, on a créé un fond commun génétique qui compte actuellement plus de 1,3 millions d'entrées de matériel phytogénétique lié aux 64 cultures vivrières les plus importantes pour la sécurité alimentaire mondiale. Ces ressources sont accessibles par le biais de l'utilisation de l'accord type relatif au transfert de matériel, adopté par l'Organe directeur du Traité, qui assure aussi le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources. Entre août 2008 et août 2009, plus de 440 000 transferts ont été effectués à partir de banques de gènes internationales, dans le cadre d'accords types. Le système multilatéral définit quatre mécanismes de partage des avantages en vue de faciliter l'accès aux cultures vivrières et promouvoir ainsi la sécurité alimentaire mondiale et l'adaptation au changement climatique dans l'agriculture, à savoir:

1) l'échange des informations liées aux ressources phytogénétiques; 2) l'accès aux technologies et leur transfert; 3) le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques; et 4) le partage des avantages découlant de la commercialisation.

Le Traité comporte également une stratégie de financement, avec la mise en œuvre d'un fonds de partage des avantages qui appuie les projets et programmes ciblant les agriculteurs dans les pays en développement et les pays en transition. Le Fonds représente dans l'histoire de la gouvernance des ressources génétiques le premier mécanisme pleinement opérationnel, susceptible d'assurer le partage des avantages à l'échelon international pour les ressources phytogénétiques, dans le cadre d'une architecture juridique contraignante. En avril 2010, le Secrétariat du Traité international a reçu pour le fonds de partage des avantages le premier versement lié à du matériel génétique, résultant directement du transfert de matériel génétique au titre du système multilatéral du Traité. Ce paiement est une illustration pratique du bon fonctionnement du système multilatéral et de ses mécanismes de partage des avantages.

Le Traité compte actuellement 124 Parties contractantes. La quatrième session de l'Organe directeur du Traité se tiendra à Bali (Indonésie) du 14 au 18 mars 2011.

Le Secrétariat continuera à épauler solidement et à soutenir la région pour la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA tandis que les membres s'emploient à faciliter l'accès à ces ressources dans le cadre du système multilatéral d'accès et de partage des avantages, y compris par le biais de l'administration d'une stratégie de financement ainsi que de la promotion du transfert de technologies, du partage de l'information et du renforcement des capacités. Le Traité international constitue un cadre cohérent et robuste, propre à aider la région à promouvoir un développement agricole durable.

12. Mise en œuvre du programme de travail et budget 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région Asie et Pacifique au cours de l'exercice suivant

Ce point de l'ordre du jour a pour objet de présenter à la Conférence régionale, pour examen et recommandation, les questions et priorités que la FAO traitera dans la région au titre du PTB 2010-11 et les priorités proposées pour 2012-13 dans le contexte du Cadre de priorités régionales (2010-2019).

IV. QUESTIONS DIVERSES

13. Autres questions

V. CONCLUSIONS

14. Adoption du rapport de la réunion des hauts fonctionnaires
15. Clôture de la réunion des hauts fonctionnaires

SESSION PLÉNIÈRE

30 septembre – 1er octobre 2010

I. INTRODUCTION

1. Cérémonie d'ouverture
2. Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
4. Allocution du Directeur général
5. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
6. **Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le réseau des bureaux décentralisés**

Ce point prévoit un examen de la réforme de l'Organisation résultant des décisions prises par la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session (Rome, 18-23 novembre 2009) et de ses implications pour la région Asie et Pacifique. On se penchera aussi sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO, y compris le réseau de bureaux décentralisés et la vision à moyen et long terme concernant sa structure et son fonctionnement. On évoquera enfin les résultats du Sommet mondial des chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité alimentaire, qui s'est tenu à Rome les 16, 17 et 18 novembre 2009.

7. Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Des réformes profondes ont été décidées à l'unanimité par les membres du CSA en octobre 2009 et ont été approuvées par la Conférence de la FAO en novembre 2009. Elles ont aussi été entérinées, à l'occasion du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de novembre, par les chefs d'État et de gouvernement qui se sont engagés à "*mettre en œuvre intégralement la réforme du CSA*", comme étant l'un des quatre objectifs stratégiques du Sommet. Ce point de l'ordre du jour présente ces réformes, qui visent à faire du CSA la principale plate-forme internationale et intergouvernementale ouverte dans le domaine de la sécurité alimentaire et la nutrition, et prévoit un examen de la façon dont le CSA renouvelé pourrait être relié aux structures nationales afin d'être effectivement opérationnel.

II. QUESTIONS À L'EXAMEN

8. Rapport sur les activités de la FAO dans la région Asie et Pacifique pendant l'exercice biennal 2008-2009 et sur la suite donnée aux recommandations de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

Ce point rend compte des activités de la FAO dans la région en 2008-09 et présente les principales mesures et dispositions prises pour mettre en œuvre les recommandations de la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue en Thaïlande du 26 au 31 mars 2009.

9. Mise en œuvre du programme de travail et budget 2010-2011 et domaines d'action prioritaires pour la région Asie et Pacifique au cours du prochain exercice biennal

Ce point de l'ordre du jour a pour objet de présenter au Conseil, pour examen et recommandation, les questions et priorités que la FAO traitera dans la région au titre du PTB 2010-11 et les priorités proposées pour 2012-13 dans le contexte du Cadre de priorités régionales (2010-2019).

10. Mise en place d'un Centre des services communs unique au niveau mondial

Ce point concerne l'initiative relative à l'établissement, à titre de mesure de gain d'efficience, d'un Centre des services communs unique au niveau mondial moyennant le regroupement des pôles de Bangkok et Santiago dans celui de Budapest.

11. Examen du cadre de priorités régionales (2010-2019) et changement structurel du bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

En 2008, le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a entamé la préparation d'un cadre de priorités régionales visant à traduire le Cadre stratégique de l'Organisation en actions régionales fondées sur une approche axée sur les résultats. Le projet de note conceptuelle a été communiqué au personnel du bureau régional et au Siège pour examen et amélioration. La note conceptuelle relative au cadre des priorités régionales a été soumise à la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, à sa vingt-neuvième session, et les pays membres ont demandé au bureau régional d'achever la formulation du cadre de priorités régionales en vue de son examen par la Conférence régionale, à sa prochaine session. Des contributions intéressantes ont été reçues des pays membres et des organisations économiques (ANASE, ASACR et ministres de l'agriculture du Pacifique Sud-Ouest) ainsi que des représentants de la FAO. Un complément de consultation avec les donateurs et organisations partenaires ayant leur siège à Bangkok a été organisé fin 2009. La note conceptuelle, couvrant la période 2010-2019, sera présentée pour examen et approbation par les pays membres.

Le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a été restructuré pour offrir à ses pays membres des services plus efficaces. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les pays membres recevront des informations sur la restructuration et seront invités à formuler des observations et des propositions.

12. Rapport de la réunion des hauts fonctionnaires

- Débat général sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région

Les délégués participant à la trentième Conférence régionale de la FAO sont invités, pendant le débat général, à se pencher sur les tendances régionales de la sécurité alimentaire et du développement agricole et à proposer des orientations novatrices pour traiter les questions et priorités régionales émergentes. Ils sont aussi encouragés à examiner et proposer des mesures susceptibles d'améliorer les capacités et les activités de la FAO dans la région, conformément à la décision de la Conférence.

III. TABLE RONDE

13. Table ronde – Des paroles aux actes: suite donnée à l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire dans la région.

Après des décennies de négligence et de sous-investissement, le secteur agricole a reçu une attention et un appui renouvelés pour promouvoir sa croissance, au lendemain de la flambée des prix des denrées alimentaires des années 2007 et 2008. Dans le prolongement de plusieurs réunions mondiales, notamment la Conférence de haut niveau de 2008 sur la sécurité alimentaire, organisée par la FAO, et le Cadre d'action global formulé par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire des Nations Unies, sensibilisant aux implications de la crise alimentaire, le Sommet du G8 de juillet 2009 organisé à L'Aquila, en Italie, a produit la Déclaration commune de L'Aquila sur la sécurité alimentaire, qui a jeté les bases de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale. Celle-ci prévoit la mise en œuvre à moyen et long termes d'actions urgentes pour lutter contre la faim et la malnutrition, améliorer la productivité agricole des agriculteurs familiaux (en particulier les femmes) et permettre aux petits producteurs de bénéficier de systèmes de transformation, de marketing et de commercialisation des produits alimentaires répondant à leurs intérêts. L'Initiative désigne la sécurité alimentaire, les dispositifs

de protection sociale, la nutrition et l'agriculture durable comme des impératifs politiques à réaliser dans le contexte mouvant de l'approvisionnement incertain et de la volatilité des prix. Elle relie la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux aspects suivants: a) les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de leurs effets; b) la gestion durable des ressources naturelles, y compris la protection de la biodiversité; c) la prise en compte des intérêts des femmes pratiquant l'agriculture et de leurs communautés; et d) les systèmes de protection sociale qui garantissent l'accès à l'alimentation et aux nutriments aux personnes les plus vulnérables. Point important, l'Initiative suppose l'apport d'un appui multilatéral important pour des processus gérés par les pays et pris en charge par les autorités nationales avec une assistance financière plus substantielle et, à la fois, régulière et prévisible. Elle demande une véritable coordination entre toutes les parties prenantes. L'Initiative attribue un rôle important aux institutions multilatérales. À ce jour, la communauté internationale a annoncé l'engagement de plus de 22 milliards d'USD de ressources financières pour appuyer l'Initiative de L'Aquila et un nouveau mécanisme financier est en cours de création à la Banque mondiale pour assurer sa mise en œuvre, le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Le Sommet sur la sécurité alimentaire mondiale de novembre 2009, qui s'est tenu à Rome (Italie), a adopté à l'unanimité une déclaration renouvelant l'engagement d'éradiquer la faim de la surface de la Terre d'une manière durable, le plus tôt possible. Les pays sont convenus d'œuvrer pour inverser la tendance à la baisse des financements nationaux et internationaux en faveur de l'agriculture et de promouvoir de nouveaux investissements dans le secteur, d'améliorer la gouvernance des questions alimentaires mondiales, en partenariat avec les parties prenantes pertinentes des secteurs public et privé, et de prendre les devants pour relever les défis posés par le changement climatique dans le domaine de la sécurité alimentaire. En vue de réaliser ses objectifs stratégiques, le Sommet a adopté les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale, sur lesquels les engagements et actions des pays seront fondés. Les cinq Principes consistent principalement à i) investir dans des plans pris en charge par les pays, ii) stimuler une coordination stratégique aux échelons national, régional et mondial, y compris par le biais de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), iii) s'efforcer d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire, iv) veiller à ce que le système multilatéral joue un rôle important, et v) garantir un engagement soutenu et substantiel de la part de tous les partenaires, en faveur de l'investissement dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.

L'enjeu consiste maintenant à traduire les déclarations en programmes d'action ciblés sur les objectifs stratégiques, sans oublier la mobilisation de l'appui de toutes les parties prenantes, depuis les planificateurs des politiques jusqu'aux partenaires de la base, à l'échelon du pays, les plans d'action régionaux ayant trait aux questions transfrontalières d'intérêt général, le partage et le transfert des connaissances, la promotion du commerce et de l'investissement et la mise en place de mécanismes de coordination régionaux, et la conduite de négociations fructueuses à l'échelon mondial sur le changement climatique, le commerce et les autres questions importantes influençant le développement agricole et la sécurité alimentaire. Mais pour passer à la mise en œuvre, il faudrait que les engagements financiers se concrétisent.

Les délégués assistant à la trentième session de la Conférence régionale de la FAO seront invités à présenter leurs expériences et leurs propositions concernant la façon de donner effectivement des suites et de se coordonner à l'échelon du pays, en vue de concrétiser les déclarations et les objectifs de mobilisation de ressources de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale et du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, lors d'une table ronde informelle. Des propositions de collaboration future et d'apprentissage mutuel entre les pays et les organisations membres devraient ressortir des débats de la table ronde.

IV. QUESTIONS DIVERSES

14. Autres questions

V. CONCLUSIONS

15. Date et lieu de la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et Pacifique
16. Adoption du rapport (y compris le rapport de la réunion des hauts fonctionnaires)
17. Clôture de la Conférence